

Procréation médicalement assistée

Vent de révolte sur le prix des fécondations in vitro

En Suisse, la FIV est entièrement à la charge des couples infertiles. Ceux qui n'ont pas les moyens doivent renoncer. «Choquant», juge un député vaudois qui monte au front

Marie Nicollier

«**N**ous nous sommes d'abord dirigés vers les inséminations avec donneur, mais ça n'a pas abouti. Puis une fécondation in vitro (FIV), qui n'a pas marché non plus.» Atteint d'une maladie génétique rare, ce trentenaire vaudois n'a pas de spermatozoïdes. Il évoque, anonymement, le parcours du combattant qui s'est achevé avec l'arrivée de son bébé, il y a deux mois.

«Nous sommes partis avec ma femme en Australie pour le travail et nous avons tenté une nouvelle FIV là-bas. Sans succès. Puisque nous étions étrangers, tous les frais étaient à notre charge. Comme en Suisse, en fait. On était gentiment arrivé à 50 000 fr. de dépenses depuis le début des procédures, il y a six ans... On a bien réfléchi et on s'est dit qu'on allait essayer une troisième FIV, qui a abouti. Nous avions la chance de pouvoir nous le permettre. Mais les autres? Le droit à l'enfant est tributaire des revenus des parents.»

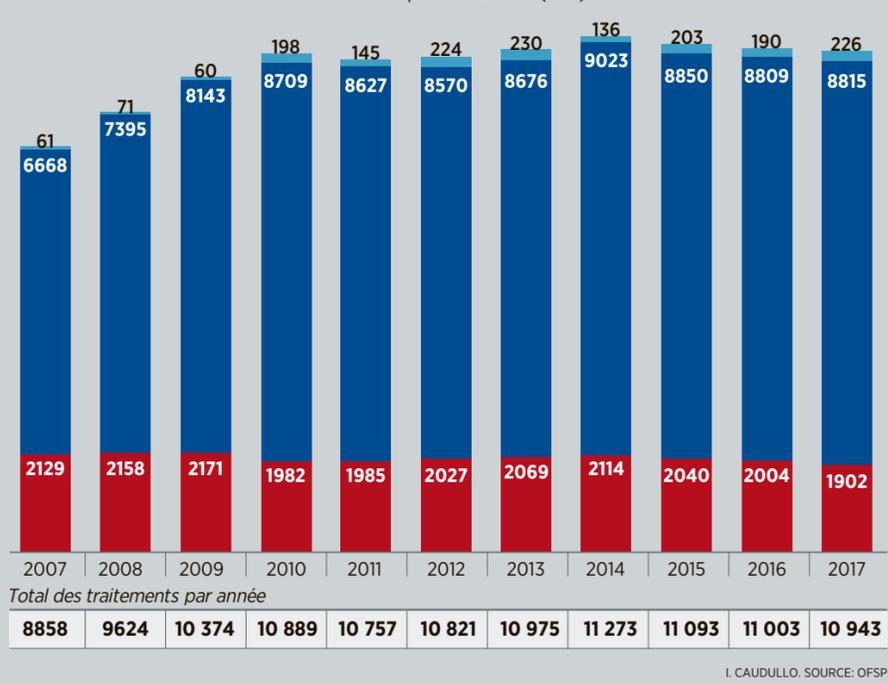
Minimum 8000 francs

Mieux vaut avoir de l'argent de côté pour envisager une fécondation in vitro, cette technique de procréation assistée qui consiste à faire rencontrer spermatozoïdes et ovule en dehors du corps de la femme. Comptez minimum 8000 fr. pour un cycle complet de traitement. En Suisse, la FIV n'est remboursée ni par les complémentaires, même partiellement. À titre de comparaison, la Sécurité sociale française prend en charge quatre tentatives.

«En intégrant les frais de stimulation et le fait que plusieurs tentatives sont souvent nécessaires, on atteint vite des budgets de 20 000 ou 30 000 fr., relève Jean Tschopp, député socialiste vaudois. Ceux qui n'ont pas la somme requise renoncent ou partent à l'étranger. C'est indigne de notre système de santé. Le fait qu'il n'existe aucune aide financière est particulièrement choquant pour les couples en incapacité totale d'avoir un enfant par voie naturelle, par exemple parce que la femme s'est fait retirer les trompes à cause d'un cancer.»

La fécondation in vitro (FIV) en Suisse

Nombre de cycles de traitements et méthodes utilisées (inclut les cycles «frais» et les décongélations)



Son postulat - qui devrait être discuté au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2020 - demande que les FIV soient plus accessibles. «L'idéal serait que les frais soient pris en charge par l'assurance de base. Si les portes se ferment au niveau national, il faudrait réfléchir à une aide cantonale sous condition de ressources pour s'assurer qu'aucun couple ne soit contraint de renoncer pour des raisons financières.»

«Les couples qui n'ont pas la somme nécessaire renoncent ou partent à l'étranger. C'est indigne de notre système de santé»

Jean Tschopp Député (PS)

Les choses bougent aussi du côté de Berne. Jean-Luc Addor (UDC) a déposé une interpellation au Conseil national, en attente de trai-

tement. Son texte pose la question suivante: «La procréation médicalement assistée, un luxe réservé aux riches?»

«La Suisse punit les couples»

C'est l'avis de Julie Cornut-Folliot, que des problèmes de santé ont privée de la possibilité d'enfanter naturellement. «La Suisse punit les couples qui font tout pour réaliser le rêve d'avoir un enfant. On parle d'investissements considérables avant même la naissance, au minimum 10 000 fr., voire beaucoup plus. Ruiner les gens qui rêvent d'avoir un enfant est un manque total de vision d'avenir.»

La D^{re} Dorothea Wunder travaille au Centre de procréation médicalement assistée de Lausanne (CPMA), l'un de deux lieux où se pratique la FIV en terre vaudoise (l'autre étant le CHUV). «Je vois régulièrement des couples qui n'ont pas les moyens, raconte-t-elle. Certains font des traitements pris en charge par l'assurance mais pas adaptés à leur cas, comme l'insémi-

nation. C'est très dur pour eux de ne pas pouvoir assouvir le désir d'enfant. Pourtant, la stérilité est reconnue par l'OMS comme maladie. Tous les critères sont réunis pour que la FIV soit remboursée. C'est un traitement dont l'efficacité est prouvée depuis longtemps et les risques associés sont mineurs.»

«Il est douloureux de voir des couples renoncer pour raison financière alors que l'indication pour une FIV est claire, par exemple parce que la femme n'a plus de trompe à la suite de deux grossesses extra-utérines, ou que le sperme de l'homme présente une anomalie sévère», abonde le D^r Nicolas Vulliamoz, responsable de l'Unité de médecine de la reproduction du CHUV.

Il soutient le postulat de Jean Tschopp. «Cette initiative tombe très bien. La question est dans l'air. À partir du 1^{er} juillet 2019, les traitements de préservation de fertilité en cas de cancer sont remboursés, par exemple dans le cas où un traitement affecte les ovaires. Une pre-

mière étape est donc franchie, estime le médecin du CHUV. Mais il faut aller plus loin. À mon sens, le non-remboursement de la FIV est une injustice. Pourquoi les traitements d'infertilité sont-ils à la charge des couples? Après, il faudrait peut-être établir des critères de remboursement, par exemple une limite d'âge, puisqu'on sait que le taux de succès après 40 ans est faible.»

Efficacité redoublée

La nouvelle loi de 2017 sur la procréation assistée permet de mettre en culture les embryons et de les conserver. La femme peut donc s'en faire implanter un seul et faire congeler les autres, évitant le risque d'une grossesse multiple. Le D^r Nicolas Vulliamoz y voit un potentiel d'économie et un argument en faveur d'une prise en charge financière. «Assujettir le remboursement des FIV au transfert électif d'un seul embryon fait sens d'un point de vue médical et financier. Il permet d'avoir d'excellents taux de grossesse tout en minimisant le risque de grossesse multiple, donc le risque de complications lié à ces grossesses. Ça coûte donc moins cher.»

Le Conseil fédéral estime que si les FIV étaient prises en charge par les assurances, le surcoût s'élèverait à «au moins entre 60 et 80 millions de francs».

Chiffres suisses

2200 enfants ont été conçus in vitro en 2017, soit 2,5% du total des naissances en Suisse.

2930 couples ont commencé un traitement au cours de l'année 2017. La tendance est à la baisse depuis le pic de 2010 (plus de 4000 couples).

8000 à 10000 francs: le prix pour un cycle de traitement. Il varie selon le type d'injection et l'intensité de la stimulation ovarienne. Comptez environ 1500 fr. pour l'utilisation d'un embryon congelé.

1587 naissances uniques après une FIV en 2017, contre 295 naissances multiples.

61% Le taux de réussite affiché par le CHUV pour les femmes de moins de 35 ans. Les chances de grossesse tombent à 32% pour les 35-39 ans et à 18% après 39 ans. Les chiffres affichés par le CPMA (Lausanne) sont supérieurs.

PUBLICITÉ

PLR
Les Libéraux-Radicaux

Liste 17

Olivier Feller
au Conseil national

www.olivierfeller.ch

Votons Olivier Français au Conseil des États.